

ECRITS DE ROBERT FAURISSON

INDEX DES TEXTES DE 2005

RF050215

[Le syndrome de Dresde](#)

RF050305

[Lettre au Monde](#) à propos des sanctions contre Gollnisch

RF050311

[La chasse aux hérétiques](#)

RF050327

[Affaire Gollnisch: mes réponses à six questions de Lyon Mag'](#)

RF050416

[La victoire de Vincent Reynouard](#)

RF050502

[Présentation de Bradley Smith, Confidences d'un révisionniste américain.](#)

RF050615

[Il y a dix ans, la capitulation de Jean-Claude Pressac](#)

RF050901

[L'image des juifs chez les Français: vers une détérioration ?](#)

RF050904

[La thèse nullissime de Florent Brayard](#)

RF051007

[A Limoges, procès expéditif contre Georges Theil](#)

RF051016

[La béatification de Mgr von Galen](#)

RF051020

[Un pieux mensonge gravé dans le marbre d'une chapelle](#)

RF051109

[Sur le "Journée de l'Holocauste"](#)

RF051117

[L'ONU met le révisionnisme au ban de l'humanité](#)

La liste n'est pas exhaustive et ne comprend ici que les textes en français. Pour les traductions, voir nos archives Faurisson en anglais, en allemand, en italien, etc., sur nos pages dans ces langues.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:

ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>

Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, le 10 décembre 1948.

aaarghinternational - at - hotmail.com

L'adresse électronique de ce document est:

<http://litek.ws/aaargh/fran/archFaur/>